



## COLLECTIF SAINT EXUPERY VINCENNES

Madame le Maire  
Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL  
53 bis rue de Fontenay  
94300 Vincennes

Monsieur le Président du département  
du Val-de-Marne  
M Christian FAVIER  
121 avenue du Général de Gaulle  
94300 CRETEIL

Vincennes, le 26/05/18

Envoi par LRAR

Envoi par mail

*Copie Maître Corinne Lepage et Maître Pauline Schaal*

### **Objet : Pollution Saint Exupéry Vincennes**

Madame le Maire, Monsieur le Président,

Nous faisons suite à l'ordonnance n°1709944 du Tribunal administratif de MELUN en date du 17 avril 2018 et aux courriers envoyés fin avril par Maître Corinne Lepage.

Nous nous permettons de vous rappeler vos engagements, actés par la Présidente de la juridiction :

**« Il résulte également des diverses interventions à l'audience qu'un comité de suivi va être mis en place par la commune de Vincennes, dans le cadre duquel l'association requérante pourra être régulièrement informée. De son côté, le département du Val-de-Marne s'est engagé à fournir tous les documents et études que solliciteraient les demandeurs s'ils en font effectivement la demande. »**

Ces engagements devaient se concrétiser dans les meilleurs délais par la communication des documents suivants :

- les dossiers complets relatifs à l'ensemble des prélèvements effectués lors des deuxièmes et troisièmes campagnes de prélèvements ;
- le détail des travaux de réhabilitation déjà effectués au niveau du collège SAINT-EXUPERY ;

**COLLECTIF SAINT EXUPERY VINCENNES**

Association Loi 1901 créée le 18 Novembre 2017

N° W942006710

46 avenue du Château 94300 Vincennes

01 74 50 64 98

collectif.saintex@gmail.com

- le détail des investigations et des actions menées, et à venir, sur les sites (locaux et logements de fonction du collège SAINT-EXUPERY) depuis décembre 2017, jusqu'à l'élaboration du plan de gestion ;
- le plan de gestion lorsqu'il sera établi.

Concernant le processus de dépollution, nous vous avons suggéré qu'un avis du BRGM soit apporté et communiqué dans le cadre du plan de gestion et que de nouvelles investigations soient menées chez les riverains volontaires et que soit inclus dans le plan de gestion un contrôle régulier de la dépollution chez les riverains.

D'un point de vue plus général, il a été annoncé lors de l'audience qu'un protocole de dépollution avait été élaboré et qu'un comité de suivi serait mis en place avec notre participation.

A nouveau, nous vous demandons de bien vouloir confirmer la création de ce comité de suivi ainsi que les prochaines dates de réunion.

Sans retour de votre part dans les plus brefs délais, nous reprendrons notre liberté d'action et donnerons consigne à nos avocats afin d'étudier toute mesure légale nécessaire pour vous faire respecter vos engagements.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Au nom du Collectif Saint Exupéry Vincennes  
Laurent Coplet  
Président